

Modalités d'évaluation

Épreuve certificative n°1 – en début de formation :

Chaque stagiaire présente une action de formation SST qu'il aura mis en œuvre dans le cadre de son activité. Cette présentation orale de type « tour de table » servira de base de travail au déroulement de la session et permettra au formateur de formateurs d'apporter des compléments et/ou de nouvelles compétences aux formateurs en s'appuyant sur des situations vécues. À partir de l'action de formation présentée en amont par le candidat, celui-ci, lors de sa restitution orale, complètera, le cas échéant, sa présentation d'éléments manquants.

Épreuve certificative n°2 – en fin de formation :

Lors de cette épreuve, le candidat présente oralement une séquence de formation tirée de son expérience de formateur SST. Pour cela, le formateur SST aura préparé sur le temps de formation 2 séquences (une par domaine de compétences du SST) qu'il soumettra au formateur de formateurs qui choisira celle que devra présenter le candidat. La présentation de la séquence doit permettre au formateur de démontrer sa capacité à mobiliser les connaissances et les savoir-faire attendus (compétences visées par la séquence, objectifs pédagogiques définis, méthodes pédagogiques utilisées et justifications, outils pédagogiques, modalités et indicateurs d'évaluation choisis, ...)

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2025 : 0%

Taux de satisfaction 2025 : 0/5 – 0%